

N°000697/2019

**DEPARTEMENT
HAUTE-SAVOIE**

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
DE LA VALLEE DE
CHAMONIX MONT-BLANC**

Service Planification Territoriale
AB.

ARRETE DU PRESIDENT

Objet : Arrêté portant rectification d'une erreur matérielle contenue dans l'arrêté n°000696/2019 du 1^{er} octobre 2019 relatif à l'ouverture de l'enquête publique conjointe – révision du plan local d'urbanisme de Vallorcine

Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc,

VU l'arrêté n°000696/2019 en date du 1er octobre 2019 pris pour l'ouverture de l'enquête publique conjointe concernant la révision du plan local d'Urbanisme de la Commune de Vallorcine et son plan de zonage eaux usées,

Considérant que cet arrêté prévoit une durée d'enquête publique de 32 jours à compter du vendredi 18 octobre 2019, à 8h, jusqu'au lundi 18 novembre 2019, 17h,

Considérant que cet arrêté prévoit également quatre permanences du Commissaire enquêteur désigné, dont la dernière le lundi 18 novembre 2019 de 14h à 18h,

Considérant que l'article 1 de cet arrêté comporte une erreur matérielle en ce qu'il fixe l'heure de clôture de l'enquête publique le lundi 18 novembre à 17h en lieu et place de 18h.

ARRETE

Article 1 – Il convient de lire à l'article 1 de l'arrêté n°000696/2019 du 1^{er} octobre 2019 :

« Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de PLU de la Commune de Vallorcine et du plan de zonage assainissement eaux usées pour une durée de 32 jours à compter **du vendredi 18 octobre 2019, 8h00, jusqu'au lundi 18 novembre 2019, 18h00** »,

Article 2 – Les autres dispositions de l'arrêté n°000696/2019 du 1^{er} octobre relatif à l'ouverture de l'enquête publique conjointe – révision du plan local d'urbanisme de Vallorcine restent inchangées.

Article 3 – Ampliation du présent arrêté sera affichée et transmise :

- au Préfet de la Haute-Savoie, sous couvert du Sous-Préfet,
- au commissaire enquêteur,
- au Président du tribunal administratif

Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en préfecture le :
Notifié ou publié le :

Fait à CHAMONIX-MONT-BLANC,
le 15 OCT. 2019

Le Président
ERIC FOURNIER,

